
Crédit Agricole du Languedoc : Déclaration semestrielle du contrat de liquidité des CCI Languedoc au 31/12/2022

La déclaration semestrielle du contrat de liquidité des CCI Languedoc au 31/12/2022 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30/03/2023.

Le document en version française est consultable sur le site Internet du Crédit Agricole du Languedoc : rubrique "Votre Caisse Régionale"/"Certificats Coopératifs d'Investissement" ou sur le lien suivant : <https://www.ca-languedoc.fr/CCI.html>